

DATE DE CONVOCATION

21 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

3 avril 2024

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 17

REPRESENTÉS : 8

VOTANTS : 25

ABSENTS : 4

N°2024-04-28 :**Budget primitif 2024
assainissement**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 2 avril à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle du conseil de la mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, 1^{er} adjoint pour le Maire empêché.

PRESENTS : M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. CHOLET, Mme CANUS, Mme RIVIERE, M. COURTOT, Mme URBAIN, Mme RAULT, M. GIBERT, M. FALCHETTO
Mme GUERET MAGNE, Mme DEMBRI COHEN, Mme READ

REPRESENTES :

- M. RICHARD par M. LEPRETRE
- Mme GUERITEAU par Mme BIGAY
- M. COLLIN par Mme URBAIN
- Mme MANTRAND par Mme QUINET
- Mme JANCEK par Mme KARM
- M. LECOT par M. COURTOT
- Mme MERVOYER par M. SEGUIER
- M. ALIOUANE par M. FALCHETTO

ABSENTS : M. LANGLOIS, M. SENNEUR, Mme ALLIX, M. DEVERS

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°2024-02-02 du 5 février 2024 attestant de la tenue d'un Débat sur les Orientations Budgétaires de l'assainissement pour 2024 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de ce jour, décidant de l'affectation des résultats de 2023 au budget 2024, après adoption du compte administratif 2023 ;

VU l'avis favorable rendu par la Commission Finances – Affaires Générales le 18 mars 2024 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget primitif assainissement pour 2024 et de fixer le montant de la surtaxe d'assainissement pour 2024 ;

ENTENDU l'exposé d'Hervé CAMARD, délégué titulaire au SIAVM (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Mauldre) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

1°) **ADOPTE** par chapitre le budget primitif assainissement 2024 suivant :

1. SECTION D'EXPLOITATION

1.1 DEPENSES

| | |
|---|-------------|
| - Chapitre 011 – Charges à caractère général..... | 20 000,00 € |
| - Chapitre 022 – Dépenses imprévues..... | 2 000,00 € |
| - Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement..... | 57 773,83 € |
| - Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 92 082,00 € |
| - Chapitre 66 – Charges financières | 10 469,00 € |
| - Chapitre 67 – Charges exceptionnelles..... | 1 068,00 € |

TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION..... 183 392,83 €

1.2 RECETTES

| | |
|---|--------------|
| - Chapitre 002 – Excédent d'exploitation antérieur reporté..... | 13 571,81 € |
| - Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 42 303,00 € |
| - Chapitre 70 – Produits des services et du domaine | 127 518,02 € |

TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION..... 183 392,83 €

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 DEPENSES

| | |
|---|--------------|
| - Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté | 0,00 € |
| - Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 42 303,00 € |
| - Chapitre 16 – Emprunts et dettes | 52 924,96 € |
| - Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles..... | 24 899,78 € |
| - Chapitre 21 – Immobilisations corporelles | 30 000,00 € |
| - Chapitre 23 – Immobilisations en cours | 301 219,24 € |

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 451 346,98 €

2.2 RECETTES

| | |
|---|--------------|
| - Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté | 261 491,15 € |
| - Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement..... | 57 773,83 € |
| - Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 92 082,00 € |
| - Chapitre 10 – Dotations, fonds divers | 40 000,00 € |
| - Chapitre 16 – Emprunts et dettes | 0,00 € |

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT..... 451 346,98 €

2°) **FIXE** le montant de la redevance d'assainissement à 0,47 € HT/m³ d'eau pour 2024.


Melanie Rault
Secrétaire de séance




Olivier LAFRETTE
Pour le maire empêché
Premier adjoint au Maire